



PROGRAMME FORMATION CONTINUE

LES NOUVELLES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES AVOCATS & L'INTERPROFESSIONNALITÉ

Renseignements :

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Jeudi 4 octobre 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Intervenant(s)

Maître Dominic JENSEN,
Avocat au barreau de Paris, associé chez LIBRATO AVOCATS
Directeur scientifique de Dalloz Avocats

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Déontologie et
Vie professionnelle



Niveaux :

1. Initiation – 4. Actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à
l'issue de la formation

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques
(exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

Comment s'emparer de la possibilité de commercialisation, à titre accessoire, de biens ou de services connexes à l'exercice de la profession d'avocat si ces biens ou services sont destinés à des clients ou à d'autres membres de la profession ?

Programme :

I. Le régime juridique de l'activité commerciale accessoire

A. Les conditions de l'activité commerciale accessoire de l'avocat

- Le caractère accessoire de l'activité commerciale
- La notion de biens ou services connexes à la profession d'avocat
- La destination de l'activité aux clients ou autres membres de la profession

B. Les limites de l'activité commerciale accessoire de l'avocat

II. Les critères de l'activité commerciale accessoire et connexe

A. Connexité directe

B. Connexité indirecte

III. Les premières expériences et l'utilisation des critères dégagés

IV. Demain, de potentielles nouvelles activités

V. interprofessionnalité

A. Notions et contexte de l'interprofessionnalité

B. Interprofessionnalité capitalistique

C. Interprofessionnalité d'exercice

- Cadre légal
- Caractéristiques de la SPE



A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat

4 Rue de la Garde

57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Judi 4 octobre 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat

4 Rue de la Garde

57000 METZ



Niveaux

1. Initiation

4. Actualisation

Spécialisation

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

26 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE (1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.**

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	Gratuit (limité à 12h de formation par an)
Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice (au-delà des 12h gratuites) :	150 €/jour